



LiAison

Février - Mars 2018
#Liaison180

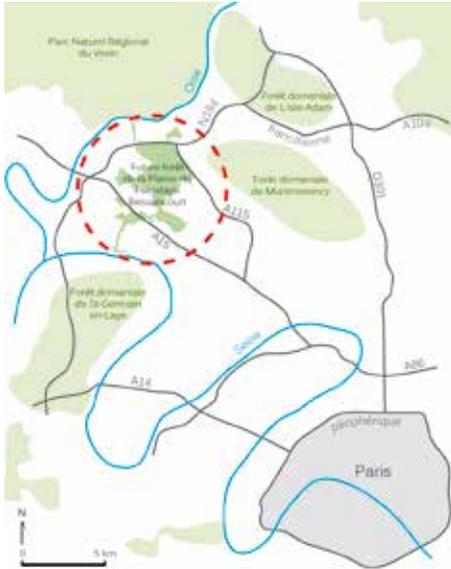


DOSSIER
AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ

JO 2024
LE CIO IMPOSE SA LOI



UNE NOUVELLE FORÊT AU CŒUR DU VAL-D'OISE



Sur l'ancienne plaine maraîchère de Pierrelaye, polluée par les épandages d'eaux usées, il est prévu d'aménager un massif forestier de 1 350 hectares. Les boisements existants sur 370 hectares seront requalifiés et près d'un million d'arbres seront plantés sur 600 autres hectares, ce qui sera le plus vaste aménagement forestier en France depuis Colbert, au XVII^e siècle.

Après une phase de concertation préalable, au premier trimestre 2018, l'enquête publique est prévue pour la fin de l'année. Elle visera notamment à régler la question foncière, les deux tiers de la surface appartenant à des propriétaires privés. Les premières plantations pourraient intervenir en 2020, et s'étaler sur une dizaine d'années.

SYCTOM ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Dans le cadre de sa contribution à l'élaboration de la feuille de route pour l'économie circulaire, le Syctom expose des positions inacceptables qui tendent à vider la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une grande partie de son contenu : le syndicat de traitement et de valorisation des déchets pour près de 6 millions d'habitants au cœur de l'Ile-de-France décrie, en particulier, que les objectifs de la loi sont inatteignables, que les contraintes sont trop fortes pour le tri à la source des biodéchets, que la tarification incitative doit être reportée, que le citoyen est responsable des mauvais résultats en Ile-de-France (*doxa* du tri à la source). Ces positions qui sont relayées dans le débat actuel du plan régional de prévention et de gestion des déchets doivent être dénoncées.

LA PLUS GRANDE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE EST EN SERVICE

11 800 m² de panneaux solaires ont été installés sur un réservoir d'eau potable à L'Haÿ-les-Roses (Val-de-Marne), géré par Eau de Paris, l'entreprise publique de l'eau parisienne. La toiture photovoltaïque, inaugurée le 16 décembre par la maire de Paris, Anne Hidalgo, est la plus vaste du genre en Ile-de-France.

Cette réalisation s'inscrit dans le cadre du nouveau Plan climat air énergie qui vise à faire de Paris une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050 : un engagement dans la lignée de l'accord de Paris de 2015.

EAU 24 VILLES FRANCILIENNES SORTENT DU SEDIF



SEDIF

Sur les cent cinquante communes adhérentes au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif), vingt-quatre d'entre elles n'ont pas renouvelé leur adhésion, le temps de réfléchir à une évolution de la gestion de l'eau potable sur leur territoire. Ces communes sont membres de trois établissements publics territoriaux (EPT) Est Ensemble (est de Paris), Plaine commune (nord-est) et Grand Orly Seine Bièvre (sud-est). Les trois EPT ont signé une convention avec le Sedif qui leur permettra éventuellement de réadhérer à l'issue de cette période de réflexion de deux ans.

8 JANVIER - 21 FÉVRIER.
ZAC Triangle de Gonesse : enquête publique préalable à la DUP.

27 MAI :
grand rassemblement festif sur les terres agricoles du triangle.

25 JANVIER - 29 MARS :
concertation préalable à l'enquête publique sur la DUP concernant l'aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (automne 2018)

**DATES
À
RETENIR**



édito

PASSAGE DE RELAIS EN 2018

L'année 2018 signe la fin d'une présidence de quatre années ainsi que le prévoient nos statuts. Comme à chaque nouvelle mandature, cette année sera une année de transition pour FNE Ile-de-France. Je m'en réjouis car ce renouvellement permet à notre fédération régionale d'être constamment en mouvement, de connaître un élan nouveau, différent. En effet, après quatre années passées à la tête de notre structure où j'ai vécu des moments intenses et enrichissants, il est vrai que l'enthousiasme finirait par s'essouffler si la mission devait se prolonger plus longtemps !

Avec les membres du bureau sortant, j'ai confiance en l'équipe qui nous relaye. Je l'épaulerai avec plaisir, avec un certain recul puisqu'il est important qu'elle puisse impulser sa propre dynamique. Je sais également que tous les militants seront à ses côtés, pour l'aider et travailler sur ces si nombreux dossiers environnementaux sans cesse renouvelés !

La force de FNE Ile-de-France repose sur son réseau d'associations de terrain et cette volonté infaillible qui nous lie, celle de préserver notre environnement dans le respect de nos valeurs communes.

Pour assurer ce rôle d'animateur du réseau d'Ile-de-France, trois composantes indispensables : un local à disposition de nos membres, le bimestriel *Liaison* comme porte-parole et l'appui d'un salarié pour assurer notre lien fédéral. C'est pourquoi une bonne gestion de notre structure est vitale, moyens financiers au rendez-vous. Je suis certaine que les soutiens de nos partenaires publics et privés ne faibliront pas : notre fédération est une « *jeune dame en pleine fleur de l'âge* » qui a fait ses preuves de sérieux, de dialogue et d'ouverture... en plus de 40 ans d'existence.

Longue vie à FNE Ile-de-France !



04 Vie associative

05 Région

La Bièvre continue à dynamiser les élus

06 Paris et Seine-Saint-Denis

JO Paris 2014 : Hold-up sur le débat citoyen et les espaces publics !

07 Paris

Arena 2 à la porte de la Chapelle

08 Essonne

Une « montagne » de remblais à Villebon-sur-Yvette

09 Dossier

13 Rencontres Agriculture & Biodiversité, Agir ensemble, Agir maintenant

14 Institution

15 Le CESER Ile-de-France, boîte à outils de la région ?

16 Rencontre

Mobilisons-nous pour la démocratie participative en faveur de l'environnement

17 MGP

Des « emplois à la pelle » ne font pas un projet de territoire !

18 Formation

Dans les entrailles d'Isséane

19 Fiche juridique

Jurisprudence

20 A lire

Choisir son monde : agir au quotidien avec les entreprises sociales économiques

BRUIT AUTOUR DES AÉROPORTS FRANCIENS

ASSOCIATIONS ET ÉLUS ONT SAISI LE CONSEIL D'ÉTAT

La France ne respecte pas la directive européenne 2002/49/CE, qui exige des États membres la mise en place d'une cartographie des nuisances sonores et des plans d'action (PPBE) pour limiter le bruit dans les zones dépassant les valeurs limites, en particulier pour les aéroports de plus de 50 000 mouvements. Le 24 avril 2017, ADVOCNAR, ANA, deux communes et onze associations, dont FNE Ile-de-France, ont saisi le Conseil d'État d'une demande :

- de transcription complète de la directive européenne n° 2002/49/CE dans la législation française,
- d'annulation des PPBE de Roissy CDG et d'Orly, non conformes à la directive,
- d'adoption d'un PPBE conforme à la directive pour Roissy CDG et Le Bourget,
- de mise en révision sans délai du PPBE d'Orly, en conformité avec la directive.



Le 15 mai 2017, une plainte a été déposée auprès de la Commission européenne. Enfin, le 17 novembre 2017, dix-sept communes d'Ile-de-France ont déposé des recours en intervention volontaire auprès du Conseil d'État. Conscientes de l'impact sanitaire du bruit aérien sur leurs concitoyens, elles soutiennent l'action juridique.

Répondre aux exigences de la directive consiste en la mise en œuvre des solutions qui sur d'autres grands aéroports ont prouvé leur faisabilité technique et économique, combinée à une forte efficacité environnementale.



ASSISES DE LA MOBILITÉ DU PLATEAU DE SACLAY

D'AUTRES REGARDS POUR FAIRE BOUGER LES LIGNES !

Passer en revue la problématique des transports sur le plateau de Saclay était l'objectif d'un colloque qui a réuni près de 450 personnes, le 18 novembre dernier, à CentraleSupélec. L'événement était organisé par les quatre maires et les huit associations qui ont déposé des recours contre la déclaration d'utilité publique de la ligne 18. Il s'inscrivait dans le cadre des Assises nationales de la mobilité. L'initiative revient aux trois députés LREM des circonscriptions concernées. L'objectif : permettre de dégager une vision de ce qui est utile pour le territoire et aider à la prise de décisions « éclairées ».

Les débats ont rassemblé des citoyens, des experts en transport et en urbanisme, des élus, des institutions variées (associations, IDFMobilités, Société du Grand Paris...). Aussi surprenant que cela puisse paraître, jamais l'État, pourtant à l'origine de Paris-Saclay à travers une opération d'intérêt national, ni l'établissement public Paris-Saclay (EPAPS), aménageur du plateau, ni les élus locaux n'avaient organisé un tel débat avec une réflexion dans son ensemble.

Or, penser l'arrivée des grandes écoles, de logements, de commerces, d'entreprises... et de dizaines de milliers de personnes, sans avoir réfléchi au préalable à leur desserte autrement qu'en termes d'un métro censé tout résoudre, c'est comme construire une maison sans les fondations. Les décisions qui seront prises par le gouvernement (maintien, abandon ou report de la ligne 18) ne sont pas connues à l'heure où nous écrivons ces lignes. Les présentations et l'enregistrement intégral des échanges sont téléchargeables sur le site <http://www.assises-mobi-saclay.fr/>



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SAMEDI 10 MARS

À PARTIR DE 9 H 30

À la Bergerie de Villarceaux
95710 CHAUSSY

Déjeuner convivial : En début d'après-midi, visite guidée de l'Eco-site.
Accès possible en voiture ou rendez-vous à la gare de Cergy-le-Haut (gare terminus de la branche ouest du RER A et terminus des Transiliens au départ de la gare Saint-Lazare) pour être covoituré sur le site.

Inscription obligatoire en ligne sur le site fne-idf.fr



94 - Fresnes



78 - Haras de Vauplain



78 - Buc

La Bièvre

CONTINUE À DYNAMISER LES ÉLUS

L'Union pour la renaissance de la Bièvre (URB) fête, en 2018, le vingtième anniversaire de sa création. Son fondateur, Marc Ambroise-Rendu, avait réuni une trentaine d'associations autour d'un but commun : mettre en valeur le patrimoine naturel de la rivière en améliorant la qualité de ses eaux, en maîtrisant ses débordements et en la remettant à l'air libre dans sa partie aval où elle n'était plus qu'un égout.

Dès le début, l'URB avait demandé que soit appliquée à la vallée une procédure de SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux). Il a fallu attendre une dizaine d'années pour que se mette en place la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration de ce SAGE. Ce dernier a démarré en 2008. La procédure extrêmement lourde n'a abouti qu'en 2016. L'Union pensait que l'essentiel du travail était fait et que la Bièvre était maintenant sauvegardée. Mais elle a découvert que ce SAGE n'était pas applicable pour l'instant du fait des nouvelles lois (NOTRE, GEMAPI et Grand Paris). Vingt ans de combat pour un résultat virtuel !

Heureusement, les collectivités aiguillonnées par les associations n'ont pas attendu le SAGE pour améliorer la Bièvre. La partie amont a été remarquablement aménagée par le SIAVB (Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre). Ses dernières réalisations sont la création d'une zone humide qui constitue un pôle de biodiversité et permet en même temps de stocker 10 000 m³ en période de crue à Jouy-en-Josas. À signaler, également, la remarquable renaturation du ru des Godets, affluent rive gauche de la Bièvre, à Antony, qui était depuis longtemps dans un état déplorable ainsi que la création d'un parc arboré bientôt ouvert au public le long du cours d'eau à Massy. Le SIAVB a lancé récemment un chantier de remise au jour d'un tronçon de Bièvre enterré

à Verrières-le-Buisson. Toute la haute vallée de la Bièvre est désormais accessible aux randonneurs grâce aux sentiers et passerelles créés par ce syndicat.

La basse vallée, comprise entre Antony et Paris, a été récemment l'objet d'une réouverture à L'Haÿ-les-Roses (après une autre, il y a une quinzaine d'années, au parc des Prés, à Fresnes). La réouverture de la Bièvre au parc des Coteaux, à Arcueil, a été programmée par le département du Val-de-Marne et devrait être entreprise en 2018. Un petit affluent rive droite de la Bièvre, à Fresnes, le ru de Rungis, a été récemment aménagé en y favorisant la biodiversité, alors que c'était auparavant un cloaque servant souvent de décharge.

Le trésorier de l'URB, Gérard Fabbri, vient d'être élu président de la Marche de la Bièvre, manifestation qui draine chaque année, au printemps, plusieurs milliers de marcheurs. Ils partent à minuit de Notre-Dame de Paris pour rejoindre les sources de la rivière. Dernièrement, l'URB a apporté son appui à une jeune dessinatrice qui entreprend la réalisation d'une bande dessinée romancée sur la Bièvre. La Bièvre possède toujours son pouvoir de fascination.

Tout cela montre que, même si les solutions offertes par la loi sont extrêmement longues et ne débouchent pas forcément sur une amélioration, l'action obstinée des associations a fait changer les mentalités des décideurs dans cette vallée emblématique.

Alain CADIOU

Président de l'Union pour la renaissance de la Bièvre



91 - Massy



78 - Haras de Vauplain



JO PARIS 2024

HOLD-UP SUR LE DÉBAT CITOYEN ET LES ESPACES PUBLICS !

Le projet de loi olympique et paralympique a été voté, en première lecture, à l'Assemblée nationale, le 20 décembre dernier, il est en discussion au Sénat en janvier 2018. FNE Ile-de-France, auditionnée par les rapporteurs dans les deux instances, a dénoncé le « hold-up » du CIO sur les espaces publics à coups de dérogations à la loi française et de procédures d'urgence pour sécuriser le déroulement des Jeux.

Conséquence forcée du contrat signé par le CIO avec la ville hôte, tous pouvoirs sont donnés au CIO via le Comité d'organisation, ne laissant que peu de contrôle possible aux autorités françaises.

Le Conseil d'État a d'ailleurs souligné la nécessité d'amender le projet en raison des nombreuses dérogations au Code de l'urbanisme et au Code de l'environnement. La loi sera, en effet, le cadre de référence des chantiers olympiques pour les sept ans à venir d'où son impact économique, social et environnemental considérable.

Des dérives inquiétantes

FNE Ile-de-France avait pris une position « nuancée » sur les JO 2024, mais, auditionnée par les élus des deux Chambres, elle a fait valoir son opposition sur plusieurs articles du projet de loi qui font obstacle au débat citoyen et dérogent gravement au droit français.

- L'article 4 prévoit la possibilité d'apposer de **la publicité sur les monuments historiques et sites classés** alors même que le Code de l'environnement l'interdit formellement ; les sites les plus concernés sont à Paris et à Versailles, sans contrôle possible par les autorités.

- L'article 6 propose de substituer à l'enquête publique la procédure de participation du public avec **consultation par voie électronique**, sans bilan. Cette option *a minima* n'est pas acceptable.

- L'article 7 **dispense de formalités d'urbanisme** les constructions, aménagements, installations à caractère temporaire sur l'espace public.

- L'article 8 rend possible le recours à des **procédures d'urgence et de simplification procédurale** pour la création et la réalisation de ZAC accueillant les équipements des JO, en particulier en Seine-Saint-Denis.

En outre, FNE Ile-de-France pointe les limitations de circulation avec couloirs réservés pour les JO qui accroissent le risque de congestion dans une ville potentiellement soumise à la pollution de l'air et aux pics de chaleur estivale. Elle dénonce l'absence de mise en valeur du sport de proximité et de bénéfices attendus en termes d'équipements pour les Franciliens.

Les propositions concrètes de FNE Ile-de-France

Nous souhaitons

- l'abrogation de l'article 4 ou, à défaut, des amendements incluant un financement de la sauvegarde du patrimoine par une taxation exceptionnelle des recettes publicitaires ;

- la poursuite d'un réel dispositif de concertation avec les associations régionales et locales pendant les sept ans de préparation des JO avec la mise en place d'un référent et de réunions régulières au sein du COJO pour ne pas réduire la communication à une plateforme électronique ;

- la participation des associations aux jurys de concours pour les équipements sportifs nouveaux en Seine-Saint-Denis (piscine olympique, village olympique, médias) ;

- la réduction de la durée d'occupation des installations temporaires des sites par les activités non sportives incluant le temps de montage et de démontage ;

- la réalisation d'études d'impact sur les sites sensibles : « fan zones » de la Villette et du Trocadéro, vallée de Chevreuse pour les épreuves cyclistes, site temporaire de tir de La Courneuve, en lisière du site Natura 2000 du parc Georges-Valbon ;

- la mise en place d'un dispositif de soutien au sport de proximité ;

- la négociation de compensations sur les sites posant problème (Roland-Garros).

FNE Ile-de-France dénonce un projet de loi ne portant pas trace de l'esprit olympique ni de l'exemplarité « *environnementale, sociale ou éthique* » pourtant annoncée dans le dossier de candidature

Francis REDON Président d'Environnement 93

Christine NEDELEC Présidente de FNE Paris

Muriel MARTIN-DUPRAY Vice-présidente de FNE Ile-de-France

ARENA 2 À LA PORTE DE LA CHAPELLE



Enfin, c'est à la porte de la Chapelle que devrait être édifiée l'Arena 2, la salle omnisports de 7 500 places dédiée aux compétitions de basket, de lutte et des jeux paralympiques dans la perspective des JO 2024.

Le sujet était polémique depuis que la Ville de Paris envisageait d'installer le second Arena à Bercy, à côté du site « historique », au risque d'empiéter sur des espaces verts, ce qui avait provoqué la mobilisation de riverains et d'associations de défense de l'environnement.

À la porte de la Chapelle, le contexte urbain est différent. Depuis plusieurs années déjà, ce territoire, malmené par la présence d'infrastructures (échangeur, périphérique) et de terrains délaissés, fait l'objet d'études de requalification dans le cadre de Paris Nord-Est. L'emplacement choisi, en bordure de la Seine-Saint-Denis, devra être validé par le Comité international olympique (CIO), mais trouve tout son sens dans un endroit qui se situera à quelques encablures du village olympique et du Stade de France avec une enveloppe budgétaire qui, nous dit-on, est nettement plus raisonnable qu'elle ne l'était pour le site de Bercy ! Avec le centre nautique de Saint-Denis, l'Arena 2 sera la deuxième installation sportive construite pour les Jeux. Au-delà de la période olympique, en accueillant les clubs résidents de Paris et de sa région, la salle viendra combler le manque d'équipements pour le basket de haut niveau.

Un projet de nature à relancer l'opération urbaine de la gare des Mines

L'implantation d'Arena 2 dans le secteur de la porte de la Chapelle va aussi relancer l'opération urbaine de « la gare des Mines » qui s'étend entre les portes de la Chapelle et d'Aubervilliers, de part et d'autre du boulevard périphérique, à cheval sur Paris 18^e, Saint-Denis et Aubervilliers. Cette opération de dimension intercommunale est dans l'impasse depuis plus d'un an à la suite des attermoissements

et des reculs de Plaine commune plus préoccupée d'aménager en priorité le nord de la Seine-Saint-Denis pour les JO. L'arrivée d'Arena 2 à l'horizon 2022-2023 donnera un nouveau souffle à l'opération d'aménagement au moins dans sa partie parisienne avec une programmation de logements, d'activités économiques, d'espaces verts et d'équipements, dont un gymnase non prévu à l'origine, mais intégré dans le projet Arena 2.

Les riverains, les conseils de quartier et le tissu associatif local sont dans l'ensemble assez favorables à l'arrivée d'Arena 2 à la porte de la Chapelle comme facteur de réhabilitation urbaine avec un équipement dit de « destination », comme le sera aussi l'antenne universitaire de Condorcet en 2022, à proximité de la salle omnisports de l'autre côté de la porte. Cependant, ils seront vigilants sur la préservation et la valorisation des espaces publics que sont les terrains de sport du stade des Fillettes. Si le secteur est bien connecté avec le développement de l'offre de transports en commun (prolongation ligne 12 du métro, tramway T3...), l'implantation d'Arena 2 nécessite de repenser les accès routiers sans pour autant congestionner davantage un territoire aux flux automobiles très denses où l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores sont des enjeux environnementaux prioritaires.



Une « montagne » de remblais

À VILLEBON-SUR-YVETTE

Un projet de stockage de déchets inertes entre la Boële et l'Yvette annihile toute possibilité de restauration d'une zone d'expansion de crues.



En rouge l'emprise du projet

Les travaux du Grand Paris Express avancent à marche forcée et la feuille de route des services de l'État est de trouver en urgence des exutoires pour entreposer les 45 millions de tonnes de déblais issus de ces chantiers. C'est dans ce cadre que le site de la Prairie de Villebon-sur-Yvette a été identifié pour accueillir le stockage de plus de 2,7 millions de tonnes de déchets inertes. Les remblais pourraient atteindre jusqu'à 20 mètres de hauteur en limite des premières habitations de Champlan. Le chantier s'étalerait sur cinq ans et générerait une circulation de 150 à 200 camions/jour dans un secteur en permanence saturé et qui subit déjà une accumulation de nuisances : zones commerciales, routes, autoroutes, aéroports.

Officiellement, le site de la commune de Villebon présente ce projet comme « un parc paysager destiné à devenir un lieu naturel propice à la biodiversité, à la détente et une entrée de ville revalorisée à la couverture végétale harmonieuse ». Mais pour les associations et les communes riveraines, gravement touchées par les inondations de 2016, ce projet n'est pas acceptable.

Certes, cet espace de 25 hectares, laissé à l'abandon pendant de nombreuses années, a déjà été recouvert de plusieurs couches de déchets de matières diverses (démolitions, hospitaliers, industriels). Certes, un premier aménagement a déjà été réalisé sur la partie ouest du site, en 2016, créant une première butte de 10 mètres.

Mais, avant les années 1970, ces terrains encadrés par l'Yvette et la Boële formaient une cuvette capable de recevoir les débordements des cours d'eau. Et, depuis, le site s'est reboisé et présente un intérêt écologique indéniable.

Une étude de la trame verte et bleue réalisée récemment par la communauté d'agglomération Europe Essonne démontre le potentiel de ce secteur et la nécessité de « préserver, protéger, renforcer la biodiversité de ce site avec une gestion restauratoire des friches ». Un dossier de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées en cours d'instruction confirme, d'ailleurs, la présence d'habitats d'intérêt communautaire. L'ASEVI¹ rappelle, également, qu'il y a peu un projet de construction d'une station d'épuration avait été envisagé sur cet emplacement et que le SIAHVY² exposait dans son argumentaire la nécessité de restituer ce fond de vallée en zone humide et de retirer les remblais pollués pour retrouver « les fonctions écologiques du site ».

Pour le maire de Champlan, ce site constitue le seul emplacement disponible le long de l'Yvette pour servir de zone d'expansion des crues. Il réclame une véritable solidarité territoriale et va même jusqu'à solliciter l'accompagnement financier de l'établissement public d'aménagement Paris Saclay (EPAPS) pour la restauration de la zone humide et le retrait des remblais pollués.

À Longjumeau, commune lourdement touchée par les inondations de 2016, le conseil municipal s'est prononcé contre ce projet, tout comme la commune de Saulx-les-Chartreux.

Quant aux associations, elles ne comprennent pas comment un tel projet a pu voir le jour alors qu'un plan de restauration et de gestion écologique (PRGE) de l'Yvette, piloté par l'ensemble des partenaires institutionnels du SIAHVY² (services de l'État, Agence de l'eau, Région et département), et un inventaire des zones humides sont actuellement à l'étude.

Jean-Pierre MOULIN
Président d'Essonne Nature Environnement
Christian GUIN
Vice-Président de l'ASEVI

¹ Association de sauvegarde de l'environnement à Villebon.

² Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette.

RENCONTRES BIODIVERSITÉ & TERRES AGRICOLES

AGIR ENSEMBLE, AGIR MAINTENANT

Troisième conférence pour France Nature Environnement (FNE) Ile-de-France, le mercredi 29 novembre 2017, à la Halle Pajol, et nouveaux thèmes développés après la Seine, en 2015, et l'avenir de la voiture, en 2016. Biodiversité et Agriculture donc, avec en perspective la volonté de ne pas juxtaposer ces domaines, mais de favoriser l'évolution vers l'agroécologie. Deux tables rondes et cinq ateliers ont réuni près de 150 participants dans un climat de travail collectif pour des propositions innovantes



La présidente de FNE Ile-de-France, Dominique Duval, remercie les nombreuses structures ayant contribué au bon déroulement de la journée, les intervenants ainsi que GRTgaz et son représentant, Frédéric Moulin, soutien financier de l'événement.

Un appel à la réconciliation autour des enjeux de la préservation de la biodiversité, tel est le message d'ouverture lancé par Bernard Chevassus-au-Louis, de Humanité et Biodiversité, et Jean-David Abel, de FNE, montrant qu'une nouvelle agriculture rapprochant producteurs, consommateurs et citoyens est possible. Les clés pour relever ce « challenge » existent, il reste à « apprendre à naviguer ensemble ».

TABLE RONDE 1 : L'ILE-DE-FRANCE PEUT MIEUX FAIRE !

Urbaniste, naturaliste et agriculteur sont réunis lors de cette première table ronde traitant du contexte agricole et de l'état de la biodiversité en Ile-de-France.

L'agriculture, en tant qu'activité économique, a besoin de place et crée peu d'emplois. Elle représente un véritable enjeu en Ile-de-France, particulièrement pour préserver les terres agricoles. Par ailleurs, la simplification des paysages due au remembrement de la région après la Seconde Guerre mondiale a eu pour conséquence la mise en valeur des grandes cultures au détriment des terres agricoles « marginales ». Selon **Christian Thibault**, de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France, il est nécessaire de prendre en compte, dans l'aménagement, la consommation irréversible des espaces et leur fonctionnalité et ainsi « *tout faire pour préserver des grands espaces agricoles multifonctionnels en travaillant cette multifonctionnalité y compris pour la biodiversité* ».

La simplification des paysages agricoles a fait disparaître des éléments indispensables à la biodiversité comme les prairies et les haies.

Pour **Maxime Zucca**, naturaliste à l'Agence régionale pour la biodiversité, rien qu'en doublant « *le nombre de haies (pour passer) de 5 à 10 mètres linéaires par hectare en Ile-de-France, (on aurait) de quoi accueillir près de 30 000 couples supplémentaires d'oiseaux nicheurs* ».

Cela semble primordial quand on sait que la biodiversité agricole est en déclin avec, par exemple, une baisse de 21 % d'abondance des oiseaux en Ile-de-France au cours des onze dernières années. Les liens entre pratiques agricoles et déclin de la biodiversité sont également mis en évidence bien qu'il soit important de différencier les échelles d'analyses (paysage, exploitation, parcelle), permettant de définir les besoins des organismes et l'effet des pratiques agricoles. Alors que le schéma directeur régional est censé protéger les terres agricoles et les noyaux de biodiversité, cet objectif est rendu difficile par la spécificité même de l'Ile-de-France.



TABLE RONDE 1 (SUITE) : L'ILE-DE-FRANCE PEUT MIEUX FAIRE !

Située dans le Bassin parisien, la région, souvent assimilée à une immense ville, est en réalité composée de 48 % d'espaces agricoles. Elle regroupe plusieurs types de productions, majoritairement céréalières et oléagineuses, mais aussi maraîchères et horticoles. Encore « *très céréalière et chimique* », selon **Luc Janoffin** de la Chambre interdépartementale d'agriculture, l'agriculture francilienne « *se soigne* » malgré les fortes difficultés financières dues aux coûts salarial et locatif et à la pression urbaine.

Les problèmes liés au manque de diversification (agriculture spécialisée, activités d'élevage marginales et absence d'abattoirs) sont abordés. Les fermes développent alors de nouvelles activités telles que le tourisme (fort potentiel dû à Paris) ou l'accueil pédagogique. Par ailleurs, une nette augmentation de l'agriculture biologique est constatée entre 2016 et 2017

(20 % soit 9 527 hectares en bio et 4 702 en conversion).

La conversion, période de latence de deux ou trois ans entre le passage à l'agriculture biologique et la reconnaissance par la labellisation, est difficile pour l'agriculteur, explique **Emmanuel Vandame**, du Groupement des agriculteurs biologiques (GAB) d'Ile-de-France. Les rendements et les revenus baissent drastiquement et les prix intermédiaires ne compensent pas la perte économique. La diversification semble apporter une solution à ces difficultés via les filières (céréaliier-meunier-boulangier) ou les circuits courts de distribution. Pour les légumes de plein champ, la Coopérative Bio d'Ile-de-France développe la filière en centralisant les productions et en les redirigeant en circuit court vers des magasins ou des collectivités (lycées et collèges).

BIODIVERSITÉ, AGRICULTURE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

PROPOSITIONS DE L'ATELIER 3 :

- ▶ **Accompagnement et formation** : fournir aux paysans la possibilité d'un entretien annuel avec un chercheur en agronomie et faciliter l'accès à la formation continue pour les conseillers agricoles des chambres.
- ▶ **Bilan carbone et biodiversité** : lancer des appels à manifestation d'intérêt reconduits annuellement auprès des agriculteurs pour proposer des bilans biodiversité et carbone.
- ▶ **Filières et légumineuses** : mettre en place des filières de transformation et de distribution de légumineuses dans des espaces tels que les parcs naturels régionaux où un suivi peut être facilement effectué.
- ▶ **Élevage pour le maintien de prairies** : organiser des états régionaux de l'élevage avec toutes les parties prenantes, sous le patronage de la Région Île-de-France.
- ▶ **Déchets et méthanisation** : rédiger une stratégie régionale avec les structures des domaines de l'énergie, des déchets, de l'agriculture et de la biodiversité.
- ▶ **Entreprises et régénération des territoires agricoles** : créer un fonds de dotation destiné à financer des opérations de transition vers l'agroécologie.
- ▶ **Sols, non-labour et couvert permanent** : créer une MAE « sols » ; valoriser l'agriculture de conservation ; diminuer, voire supprimer, les herbicides en se fondant sur l'expérience d'agriculteurs.



TABLE RONDE 2 : PLUS DE BIODIVERSITÉ EN MILIEU AGRICOLE

La seconde table ronde est consacrée aux perspectives et aux dispositifs mis en place par les structures pour la préservation et le maintien de la biodiversité dans les milieux agricoles.

L'Agence française pour la biodiversité (AFB), issue de la fusion, le 1^{er} janvier 2017, entre l'Office national sur l'eau et les milieux aquatiques, la Fédération des parcs naturels nationaux, l'Agence des aires marines protégées et l'Atelier technique des espaces naturels, intervient sur des thématiques liées à l'agriculture comme le foncier ou la trame verte et bleue et développe sa stratégie en matière d'agriculture à travers des actions de recherche, d'accompagnement des territoires ou de soutien à des programmes nationaux tels que le programme Ecophyto, les plans nationaux d'action en faveur des zones humides ou le programme d'investissements d'avenir.

Selon **Magali Charmet**, nouvelle directrice de la direction régionale Ile-de-France de l'AFB, le concept est toutefois bien défini ; l'idée n'étant pas « de faire à la place de » mais bien de « faire avec » (en réfléchissant) sur les relations à développer avec les acteurs du monde agricole et sur l'articulation des politiques publiques environnementales et agricoles en vue d'une transition agroécologique. »

La fusion des trois chambres d'agriculture franciliennes, au 1^{er} janvier 2018, devrait permettre, là encore, de gagner en efficacité, selon **Luc Janottin**. Efficacité, oui, mais à condition de continuer à intégrer les questions environnementales dans les activités puisque les agriculteurs sont « conscients de (leur) responsabilité dans le maintien de la biodiversité » bien que cela puisse parfois être contradictoire avec leurs activités économiques.

D'ailleurs, des initiatives sont déjà menées sur tout le territoire par les chambres, comme la création de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, le maintien des prairies ou la création de mesures agroenvironnementales (MAE) et climatiques.

D'autres sont en cours de généralisation comme des formations sur l'importance des abeilles et de la pollinisation.

Qu'en est-il des pratiques agricoles ?

L'exemple d'**Emmanuel Vandame**, encouragé par Cristiana, son épouse, est probant. Sans que cela ait été son objectif premier en se lançant dans la conversion au bio, il a réalisé qu'il était nécessaire de faire attention « à la terre et à ce qui vit dedans ». Ainsi certaines pratiques en agriculture biologique favorisent la biodiversité grâce à la non-utilisation de pesticides : l'emploi de la luzerne dans les assolements pour capter et fixer l'azote de l'air dans les sols, les couverts végétaux, l'arrêt des labours d'hiver (mais la poursuite du labour comme alternative aux glyphosates), etc.

Aujourd'hui, « la plus grande satisfaction (d'Emmanuel Vandame), c'est de ne plus monter sur le pulvérisateur » mais de pouvoir répondre aux demandes des consommateurs.

Ces pratiques développent également des interactions, notamment avec la ferme de Viltain pour la revente de la luzerne et avec un éleveur de poules pour la consommation du triticale et des fèves.

La modernisation agricole a eu pour conséquence une diminution drastique de la biodiversité tant par la spécialisation des systèmes de culture que par l'évolution du nombre de variétés cultivées et la diminution de la diversité génétique. **Isabelle Goldringer**, directrice de recherches à l'Inra travaillant sur la biodiversité cultivée, propose « d'écologiser » l'agriculture en introduisant de la diversité à l'intérieur de la parcelle.

L'objectif est d'améliorer la résilience des cultures, de diminuer les intrants, de stabiliser la production et de s'adapter aux changements de climat en mélangeant les variétés ou en sélectionnant des populations dynamiques différenciées et adaptées aux systèmes agricoles écologiques (approche participative). Cela implique un travail collectif de tous les acteurs concernés, y compris les agriculteurs.

C'est ce que souhaite **Frédéric Moulin**, de GRTgaz, pour l'entretien différencié des bandes de servitudes sur le tracé des 3 000 kilomètres de canalisations de gaz en Ile-de-France : « Ce que l'on cherche à développer, ce sont vraiment des coopérations locales, que cet entretien soit fait avec les acteurs du territoire pour qu'ils prennent en compte les enjeux de biodiversité. »

Un partenariat avec l'assemblée permanente des chambres d'agriculture a ainsi été fondé. Les engagements pris par GRTgaz comme « faire des bandes de servitude des éléments de la trame verte et bleue, bannir progressivement l'usage des produits phytosanitaires, améliorer la connaissance sur les relations entre la biodiversité et les ouvrages et réintroduire la biodiversité sur l'ensemble des sites industriels » sont reconnus au titre de la stratégie nationale de la biodiversité.

Le partenariat a également vocation à développer la production de gaz renouvelable (biogaz ou biométhane) en accord avec la Loi de transition énergétique pour la croissance verte qui vise 10 % de gaz renouvelable dans les réseaux, GRTgaz augmentant l'objectif à 30 %.



BIODIVERSITÉ ET TERRES AGRICOLES FACE À LA PRESSION FONCIÈRE

PROPOSITIONS DE L'ATELIER 4 :

- ▶ Pour les propriétaires de terres agricoles : sensibiliser sur l'intérêt du maintien de la biodiversité et accompagner l'installation d'agriculteurs soucieux de sa préservation ; généraliser les baux ruraux intégrant des clauses environnementales.
- ▶ Pour les collectivités : coordonner les interventions entre collectivités pour éviter la superposition des échelles d'intervention ; encourager les partenariats agriculteurs/collectivités pour promouvoir une alimentation locale saine ; assurer un suivi des outils existants (ZAP, ZPNAF, PRIF, baux environnementaux) par les chambres d'agriculture, l'Agence régionale pour la biodiversité, les réseaux techniques des syndicats agricoles.
- ▶ À propos de la compensation environnementale, dernier recours du processus « Eviter-Réduire-Compenser » : garantir une équivalence de qualité entre le milieu sacrifié et celui servant de compensation environnementale ; réaliser la compensation dans un périmètre à proximité du milieu détruit et des habitants lésés ; créer un outil de gestion des terres de compensation suivi par une instance participative incluant des membres de la société civile pour que le citoyen soit « acteur de son territoire » ; être attentif au « principe de l'unité de compensation ».

CLÔTURE DE LA MATINÉE

Bruno Millienne, conseiller régional d'Ile-de-France, député de la 9^e circonscription des Yvelines et président de Natureparif, relève l'urgence que représente la préservation de la biodiversité dans les milieux agricoles et l'importance de permettre aux agriculteurs de vivre de leur métier.

Les engagements de la Région sont présentés, ainsi que trois « chantiers » à mettre en œuvre : changer notre perception de la nature pour la considérer non pas comme « une ennemie, mais une alliée », accroître le soutien donné à une agriculture respectueuse de l'environnement et repenser les aides agricoles aux niveaux régional et européen en faveur des MAE ou de l'installation de nouveaux agriculteurs. Pour Bruno Millienne, nous sommes « dans une phase de mutation à la fois alimentaire et agricole importante », il est donc fondamental de permettre le dialogue entre tous les acteurs.

CONSOMMER MIEUX POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

PROPOSITIONS DE L'ATELIER 1 :

- ▶ **Éducation** : former et sensibiliser les consommateurs et les producteurs grâce aux lieux de transition (cantines ou jardins partagés).
- ▶ **Distribution** : proposer des dispositifs innovants de valorisation des produits bio avec le soutien des pouvoirs publics.
- ▶ **« Reliance »** : faire connaître le producteur au consommateur en favorisant les lieux de rencontres telles les caves des viticulteurs.

PROJECTION DU FILM NOURRIR LE GRAND PARIS



Avec le regain de l'agriculture locale, de quelles solutions disposons-nous aujourd'hui sur notre territoire pour nourrir une population de 7 millions d'habitants ? La construction du Grand Paris aura-t-elle un impact sur le futur modèle alimentaire métropolitain ?

Urbaniste de formation, **Wilfrid Duval** s'est passionné pour la vidéo. Il s'est alors orienté vers le Web documentaire pour devenir vidéaste urbain. Aujourd'hui, il réalise des courts et moyens métrages sur le phénomène de métropolisation. Son objectif est de mettre en avant les dynamiques urbaines en action dans les grandes métropoles mondiales, avec comme sujet de prédilection la Métropole du Grand Paris.

Voir la vidéo : <http://urbaparis.fr/nourrir-le-grand-paris/>
Contacts : [Urbaparis.fr](http://urbaparis.fr) / [Youtube urbaparis](https://www.youtube.com/channel/UC...) / [Facebook urbaparis](https://www.facebook.com/urbaparis) / [Twitter urbaparis](https://twitter.com/urbaparis)

LA BIODIVERSITÉ DANS LES AIDES PUBLIQUES AGRICOLES

PROPOSITIONS DE L'ATELIER 2 :

- ▶ **Tendre à une logique de résultats** pour faciliter les innovations techniques connectées aux réalités de terrain.
- ▶ **Porter une attention spécifique** à la temporalité des politiques publiques qui n'est pas forcément celle de la biodiversité.
- ▶ **Simplifier les procédures** et donner plus de visibilité sur ce qui se finance dans les politiques publiques pour la biodiversité.
- ▶ **Développer localement** les sciences participatives et les observatoires agricoles de la biodiversité pour créer de la connaissance et du lien.
- ▶ **Promouvoir des contractualisations** sur la gestion des espaces publics et pour approvisionnement dans les cantines.

QUELLE PLACE POUR LA BIODIVERSITÉ DANS LES FORMATIONS AGRICOLES ?

PROPOSITIONS DE L'ATELIER 5 :

- ▶ **Enseigner autrement** : favoriser la pluridisciplinarité et le travail collectif ; faire évoluer les référentiels de formation (plus de biodiversité dans les modules) ; former les formateurs (Bergerie nationale) et les responsables d'exploitation des lycées agricoles (exemple du programme « Vigie-Nature École ») sur la biodiversité ; développer les partenariats en faveur de la protection des milieux naturels entre lycées agricoles et lycées d'enseignement général et entre associations d'environnement et lycées agricoles.
- ▶ **Partager une vision des enjeux de la biodiversité sur l'exploitation agricole** : les outils pédagogiques et de diagnostic favorisent la confrontation entre savoir théorique et observations de terrain et remettent en cause les idées reçues sur la biodiversité.
- ▶ **Produire autrement** : la formation peut impulser d'autres pratiques agricoles plus respectueuses de la biodiversité comme l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires ou la valorisation des infrastructures agroécologiques.

Dossier réalisé par Sophie VERDELLET
FNE Ile-de-France

CLÔTURE DES RENCONTRES

En clôture de cette journée, un message fort : la Région veut protéger la biodiversité et les terres agricoles.

Pour Anne Cabrit, conseillère régionale d'Ile-de-France, déléguée spéciale chargée de l'agriculture et de la ruralité et présidente de l'Agence des espaces verts, cela passe par la création de l'Agence régionale pour la biodiversité pour rester vigilant sur la fragmentation des espaces ou l'imperméabilisation des sols, le soutien aux agriculteurs pour plus de résilience et d'efficacité, l'innovation, la diversification ou le développement de circuits de proximité (partenariat avec la Seine-et-Marne pour alimenter les lycées de produits issus d'une agriculture biologique et locale).

La Région veille et présentera sa nouvelle politique agricole en 2018 qui devrait reprendre les points abordés lors de ces rencontres : *« Dans tout ce que vous avez dit, j'avais l'impression de revoir le pacte agricole régional que l'on va proposer en début d'année [...] ; je suis contente qu'on le partage avec toute l'assemblée. »*



©Laura Aviais

ORGANISATRICES DES RENCONTRES



Catherine RIBES,
Bénévole en charge de la Biodiversité



Sophie VERDELLET,
FNE Ile-de-France

Le CESER Ile-de-France boîte à outils de la région ?



©Anne SAUVEY

Le CESER est la voix de la société civile et sa représentation pertinente auprès du conseil régional. Pour ce faire, il est organisé en trois collèges de représentants :

- ➔ entreprises et activités professionnelles non salariées,
- ➔ organisations syndicales,
- ➔ organismes et associations qui participent à la vie collective de la Région et ceux qui agissent dans le domaine de l'environnement et du développement durable,
- ➔ un quatrième collège de peu de membres : celui des personnalités qualifiées.

Le CESER est obligatoirement saisi par le conseil régional, pour avis, sur les documents relatifs :

- ➔ au projet de plan de la Région et son bilan annuel, aux schémas directeurs,
- ➔ aux documents budgétaires et d'orientations générales,

➔ aux schémas régionaux d'aménagement et de développement...

Il peut être saisi sur d'autres questions et peut s'autosaisir s'il le juge utile. FNE Ile-de-France avait trois conseillers lors de la mandature qui s'est achevée : Dominique Duval, Daniel Hannotiaux et Anne Sauvey.

Le préfet de Région a maintenu ces trois sièges dans son arrêté de nomination de fin décembre 2017 : Marie-José Rossi-Jaouen, Thierry Hubert et Anne Sauvey représenteront la fédération régionale.

L'intérêt d'y être représenté pour FNE Ile-de-France se situe à plusieurs niveaux :

- ▶ c'est un lieu d'influence, de réseau et d'information ;
- ▶ c'est un lieu de respect des autres et de leurs opinions, d'expression en toute franchise, donc un lieu de travail en concertation visant au consensus entre représentants de structures aussi variées que l'est la société ;
- ▶ c'est un soutien financier pour la structure régionale puisque ses représentants reversent, au minimum, 50 % de leurs indemnités à FNE Ile-de-France.

Les conseillers travaillent en commissions thématiques, à parité avec ceux des autres collèges et rendent des avis, adoptés lors de la séance plénière mensuelle. Un conseiller est présent au minimum une fois par mois à la réunion de chacune des commissions auxquelles il participe, à la réunion de son collègue et à la séance plénière. Il représente également le CESER dans divers organismes tels que, pour FNE Ile-de-France lors de la mandature précédente, l'AEV, l'ARENE, Airparif et l'ORDIF.

FNE Ile-de-France participait à cinq commissions pendant la mandature précédente, et les derniers travaux ont porté sur :

→ *Production, transformation et utilisation des matériaux biosourcés pour la construction : quelles actions de la Région IDF ?* pour la commission Agriculture, Environnement, Ruralité.

→ *L'avenir des territoires métropolitains en IDF et, en cours, Les quartiers de gare du Grand Paris Express, un outil d'aménagement du territoire francilien,* pour la commission Aménagement du territoire.

→ *Évaluation de la pertinence du dispositif des bassins d'emploi du SRDEII,* pour la commission Emploi et Développement économique.

→ *La régionalisation et la fusion du port autonome de Paris et des ports maritimes séquanais : opportunités pour le développement de l'axe Seine ?* pour la commission Transports.

→ *L'habitat du futur,* pour la commission Ville, Habitat et Cadre de vie.

Et dans toutes les commissions, le projet de budget du conseil régional pour le volet qui les concerne. FNE Ile-de-France a été rapporteur d'un avis sur le projet de plan Bio État-Région 2014-2020 pour le développement de l'agriculture en IDF. Tous ces travaux sont disponibles sur le site du CESER IDF.

Avec la réforme territoriale de reconstitution des régions de France, le nombre de conseillers du CESER Ile-de-France pour la nouvelle mandature a été revu à la hausse car proportionnel à la population : il est passé de 128 à 190 conseillers. Cela a permis l'entrée de nouvelles structures comme l'Association des usagers des transports d'Ile-de-France au titre des consommateurs.

Enfin, pour cette mandature, les représentants de FNE Ile-de-France et d'autres conseillers ont milité pour la création d'une commission spécifiquement et uniquement consacrée à l'environnement. Scinder la commission historique « Agriculture, Environnement, Ruralité » en « Agriculture, Ruralité » et « Environnement » a été perçu comme « une petite révolution » par certains...mais le projet a abouti.

En conclusion, il faut souligner qu'il est toujours intéressant (mais parfois frustrant) d'argumenter pour faire émerger les positions environnementales, en espérant en retrouver la trace dans les décisions prises par le conseil régional.

Anne SAUVEY
Représentante de FNE Ile-de-France

TRAVAUX ANTÉRIEURS DE CES COMMISSIONS

→ Agriculture, Environnement, Ruralité

- Pour une politique ambitieuse de la région IDF en faveur de la filière Forêt-Bois.
- Les conditions du développement de la chimie du végétal en IDF.

→ Aménagement du Territoire

- Avenir des territoires péri-métropolitains.

→ Emploi et Développement économique

- L'emploi en IDF.
- Le micro-entrepreneuriat en IDF.

→ Transports

- Besoins de mobilités des personnes : offres nouvelles et impacts.
- Axe Seine/Canal Seine-Nord-Europe, une complémentarité à bâtir.

→ Vie, Habitat et Cadre de Vie :

- Projet de schéma régional de l'habitat et de l'hébergement.

POUR EN
SAVOIR PLUS

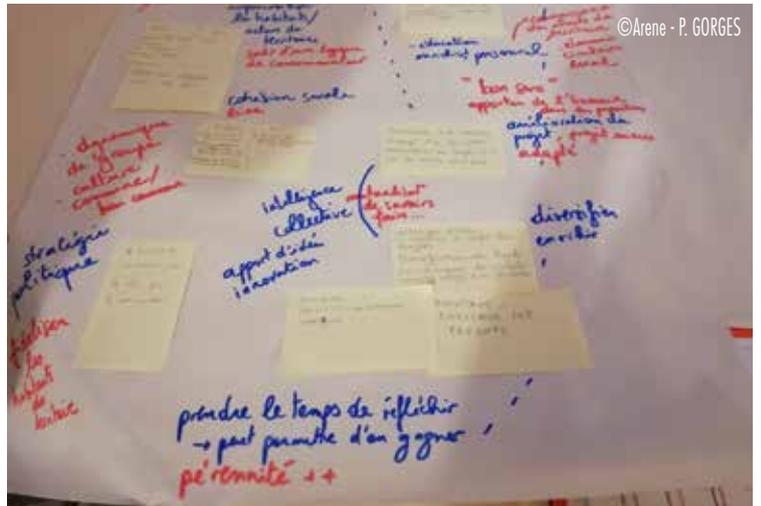
ceser-iledefrance.fr

Mobilisons-nous pour la démocratie participative EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

L'ARENE, la DRIIE et FNE Ile-de-France ont organisé le 12 décembre 2017 un après-midi de rencontres au palais de la Femme autour de la mobilisation des citoyens en faveur de l'environnement. Nathalie Poulet de la DRIIE Ile-de-France, Christelle Insergueix de l'ARENE, et Dominique Duval de FNE Ile-de-France, ont rappelé l'importance que représente l'implication des citoyens dans la prise de décisions en matière d'environnement. La législation actuelle encourage cette mobilisation et multiplie les concertations et enquêtes publiques ou les référendums locaux.



Quizz, ateliers, témoignages et World Café ont ensuite stimulé les participants et développer la notion de démocratie participative. Les structures ont présenté les actions qu'elles mènent en sa faveur : la sensibilisation de salariés d'entreprises comme L'Oréal ou Johnson & Johnson pour PikPik Environnement, la concertation avec les enfants dans le cadre d'un plan piéton pour Vivacités IDF ou l'implication des citoyens par les sciences participatives à travers des programmes comme Vigie Nature piloté par le Muséum national d'histoire naturelle. FNE Ile-de-France, par la parole de sa présidente, a insisté sur le rôle des associations dans les démarches de consultation et de concertation publiques sur des projets liés à l'environnement. L'occasion également de présenter les projets menés par la fédération francilienne : la bande dessinée *L'air en Bulles* distribuée à tous les maires, écoles primaires et collèges de la région, et proposée à la vente, et le concours Hérissons-Nous ! qui permet la rencontre entre les associatifs et les lycéens et étudiants, et offre à ces derniers la possibilité de se saisir d'enjeux environnementaux locaux pour en faire une vidéo de maximum 180 secondes.



Les rencontres se sont achevées par un World Café, méthode d'animation en intelligence collective, autour de trois thèmes : « les conditions de réussite pour la mobilisation des individus », « les conditions de réussite pour qu'une collectivité se mobilise » et « les bénéfices attendus pour le territoire ». L'implication des citoyens à la prise de décisions publiques et leur participation à l'ensemble des concertations organisées engendreront indéniablement des bénéfices pour l'environnement sur leur territoire.

Sophie VERDELLET FNE Ile-de-France

Des « emplois à la pelle » ne font pas un projet de territoire !



©DR

Projet de vague à surf à Sevrans

La première vague de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » est arrivée à son terme le 18 octobre 2017 avec l'organisation d'un grand show à l'américaine, sous la halle Baltard de Nogent-sur-Marne.

Triango-EuropaCity

Les grands objectifs affichés en 2014 par EPA Plaine de France, aujourd'hui intégré dans la structure de Grand Paris Aménagement, vantaient la dynamisation des espaces agricoles associée aux initiatives d'interaction positive entre monde urbain et rural.

Pour le triangle de Gonesse, hors Métropole, le site retenu concerne 15 hectares proches d'EuropaCity et de la gare de la ligne 17 nord. Le mal nommé Triango, du promoteur belge BSI (Bopro Sustainable Investments), a remporté la finale devant Agriville, promoteur Eiffage, et Circular One, promoteur Linkcity Bouygues Construction. On se demande comment le jury a fait son choix : dans les trois projets, on retrouve les mêmes idées et les mêmes expressions que l'on a déjà entendues, en 2012, pour le lancement du projet architectural d'EuropaCity.

Triango serait un parc d'activités de 167 000 m² de bâtiments, 10 000 m² de serres, générant 11 500 emplois avec bureaux, commerces et hébergements temporaires. Et, en prime, la promesse de déménager le siège social d'Anvers à Gonesse.

Pour Agriville, les entreprises implanteront des bureaux afin de reconnecter leurs salariés avec le milieu naturel !

Circular One se présente comme « une envolée vers l'économie circulaire à impact positif » qui « offre une vue imprenable sur le Tout-Paris » prometteur de 8 000 nouveaux emplois.

Cependant, cet appel à projets a eu le mérite de donner naissance au projet agricole Carma, levier d'une politique agricole francilienne répondant aux engagements post COP 21.

Terres d'eaux à Sevrans

L'annonce du projet « Terres d'eaux » – une base de loisirs avec une immense vague de surf – concernant 32 ha de la plaine Montceuleux, à Sevrans, confirme une nouvelle fois que les grandes ambitions « vertueuses » exprimées dans la charte agricole du Grand Roissy de juin 2016 n'étaient qu'une façade, déjà dénoncées par les fédérations Val-d'Oise Environnement et Environnement 93.

Les sols du territoire de la Plaine de France sont reconnus pour leur fertilité et leur qualité pédologique d'intérêt national. Les grandes cultures étant prédominantes sur le bassin agricole du Grand Roissy, l'opportunité est offerte à Sevrans d'y développer une filière maraîchère peu représentée malgré un potentiel de marché important. Le CDT (contrat de territoire) Est-Seine-Saint-Denis, validé le 30 septembre 2014, rappelle avec force le rôle de ces territoires entre les espaces agricoles de Seine-et-Marne et les espaces urbains denses de Seine-Saint-Denis. Dans le cadre de l'Arc paysager, qui s'étend du triangle de Gonesse jusqu'aux coteaux de l'Aulnoye, cette position charnière est l'occasion de réinventer le rapport de la ville à la nature.

Par ailleurs, ce projet, situé à moins de 800 mètres du tunnel de la ligne 16 et de la gare de Sevrans-Beaudoctes est un risque majeur pour la bonne qualité de tout le réseau hydrologique du territoire. Les prélèvements dans la nappe phréatique sont estimés à 125 000 m³, mais pour le Bureau de recherches géologiques et minières, ces nappes ne sont pas en bon état et, pour la majorité, à la baisse alors que, de son côté, l'Autorité environnementale souligne les risques importants liés aux travaux engagés par la Société du Grand Paris tant en phase de chantier qu'en phase d'exploitation.

Tout comme le projet « délirant » d'EuropaCity, ce projet pour quelques vagues de surf à Sevrans ne peut être accepté pour les risques écologiques et sanitaires qu'il induit sur toute la Plaine de France

Bernard LOUP Président de Val d'Oise Environnement
Francis REDON Président d'Environnement 93

Dans les entrailles d'Isséane

Dans le cadre de notre partenariat avec EDF, le vendredi 8 décembre, nous sommes allés à Issy-les-Moulineaux pour visiter le Centre de valorisation énergétique des déchets ménagers d'Isséane. C'est un long bâtiment rectangulaire, pas très haut, constitué d'une structure métallique et de façades en bois, très paysager. Derrière ces murs, se cache une des plus grosses installations du Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers qui gère le traitement des ordures ménagères de Paris et de quatre-vingt-trois communes de banlieue.

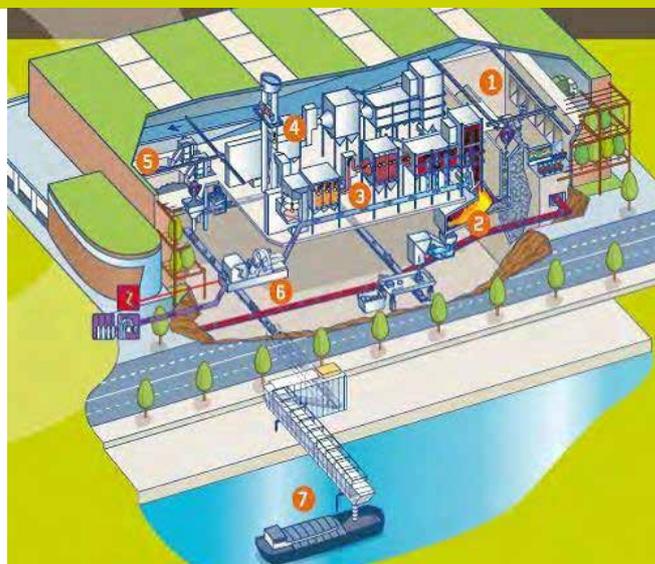
L'installation actuelle a été mise en service en 2007 et a remplacé une installation précédente qui datait de 1965. La construction, menée par le Sycotom, a commencé en 2003 ; l'exploitation a ensuite été confiée à TIRU, une filiale de Dalkia au sein du Groupe EDF, qui gérait déjà l'ancienne usine. L'intégration du bâtiment dans un environnement dense fait d'immeubles d'habitations et de sièges sociaux a été le principal défi. Le résultat est assez convaincant : le bâtiment est enterré aux deux tiers, à 30 mètres de profondeur, les cheminées ne dépassent pas le toit de plus de cinq mètres, le panache des fumées est discret, les odeurs imperceptibles à l'extérieur.

Isséane c'est :

- 500 000 tonnes de déchets valorisés par incinération
- 105€ le coût d'incinération à la tonne
- 668 954 MWh de vapeur vendue à la Compagnie parisienne de chauffage urbain, soit 83 619 logements chauffés
- 35 793 MWh d'électricité vendue, soit la consommation de 4 475 habitants
- 81 523 tonnes de mâchefer produites dont 99,8 % valorisées en technique routière
- 5 822 tonnes de ferrailles valorisées en aciérie
- 2 044 tonnes de métaux ferreux et non ferreux extraits des mâchefers après traitement dans les installations d'élaboration et de maturation
- 85 % des produits sodiques résiduels recyclés dans la fabrication du bicarbonate de soude
- une autosuffisance en électricité



©Sophie VERDELLET



Le fonctionnement de l'incinérateur Isséane est classique.

1 Les ordures ménagères résiduelles sont apportées par les camions de collecte sur le quai de déchargement et déversées dans une fosse qui est mise en dépression pour éviter la diffusion des odeurs. Un opérateur travaille manuellement avec un grappin pour homogénéiser l'ensemble : il faut éviter qu'une importante quantité de matière chargée en eau, comme des déchets végétaux, n'étouffe le feu.

2 La combustion des déchets dans le groupe four-chaudière permet la production de vapeur.

3 Le traitement des fumées comporte trois étapes : dépoussiérage, captation des dioxines, des métaux lourds et des gaz acides puis élimination des oxydes d'azote.

4 Le contrôle de la qualité des fumées est réalisé en continu par des analyseurs sur une plateforme autour des cheminées. Les données sont directement retransmises en salle de commande.

5 Le mâchefer, résidu de la combustion, est déferrailé puis valorisé dans les travaux publics. Les ferrailles sont valorisées en aciérie.

6 La vapeur produite par les chaudières permet de fournir le chauffage et l'eau chaude de logements et bâtiments administratifs comme l'hôpital Georges-Pompidou ainsi que l'électricité nécessaire au bon fonctionnement de l'usine Isséane.

7 Le mâchefer est évacué sur des tapis via un tunnel sous la route départementale en direction du port pour le chargement en direct d'une péniche afin d'éviter la circulation de camions.

Un point de vigilance : l'urbanisation grandissante autour du site. Aussi, à sa mise en service, les exploitants ont mis en place une charte de qualité environnementale en coordination avec les riverains. Un suivi est réalisé deux fois par an avec les représentants des collectivités locales, et les représentants d'un réseau « sentinelles » composé de personnels des entreprises voisines.

Michel BONNEFOY FNE Ile-de-France



JURISPRUDENCE

Le préfet de Région ne peut être à la fois l'autorité décisionnaire d'un projet tout en jouant le rôle d'autorité environnementale.

À l'échelon régional, la compétence d'autorité environnementale a été transférée progressivement du préfet vers la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe).

Pour rappel, au niveau national, cette autorité est, depuis 2009, l'Autorité environnementale ou « formation d'autorité environnementale » du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). Au niveau régional, ce n'est qu'à la suite du décret du 28 avril 2016¹ et sous la pression d'associations et de la Commission européenne que le gouvernement français a transféré la fonction d'autorité environnementale du préfet de Région ou de département vers la MRAe, formation du CGEDD, et ce, **uniquement à propos des Plans et Programmes**.

La MRAe est désormais consultée sur les Plans et Programmes qui n'excèdent pas les limites territoriales d'une Région, ce qui est le cas de la majorité des documents d'urbanisme (PLU, Scot, plans régionaux de gestion et d'élimination des déchets, etc.). Le caractère local de chaque mission doit garantir une connaissance particulière des enjeux environnementaux propres à chaque territoire.

À l'inverse des Plans et Programmes, cette réforme de l'Autorité environnementale ne concernait les Projets que de manière très restreinte. Seuls les Projets faisant l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) relevaient de la compétence de la MRAe. Le décret a ainsi rendu possible le maintien du préfet de Région comme Autorité environnementale pour une grande majorité des Projets (cas où cette autorité n'était ni le ministre chargé de l'Environnement ni l'Ae du CGEDD ni la MRAe du CGEDD), alors même que, contrairement à de nombreux Plans, le préfet y assure régulièrement à la fois l'instruction du dossier, l'exercice de l'autorité organisatrice d'enquête, l'Autorité environnementale, l'entité décisionnaire, voire même le maître d'ouvrage.

Face à cette situation, France Nature Environnement a formé un recours à l'encontre de certaines dispositions du décret du 28 avril 2016 devant le Conseil d'État. Il était demandé à la juridiction, d'une part, de statuer sur la possibilité que les services instructeurs de l'avis puissent être des agents de directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) alors même qu'elles sont matériellement rattachées aux services de la préfecture et, d'autre part, d'annuler la disposition

qui rendait possible le maintien du préfet de Région comme Autorité environnementale de certains **Projets** susceptibles d'avoir des impacts notables sur l'environnement ou la santé humaine.

De manière générale, le Conseil d'État affirme, dans cet arrêt du 6 décembre 2017², que l'autorité compétente pour rendre un avis sur l'évaluation environnementale d'un projet peut également autoriser ce projet ou en assurer la maîtrise d'ouvrage **uniquement à la condition qu'il existe en son sein une séparation fonctionnelle lui garantissant une autonomie réelle**.

Par conséquent, le Conseil d'État déclare la disposition litigieuse illégale : **le préfet de Région ne peut être à la fois autorité décisionnaire et l'Autorité environnementale pour un projet**.

En outre, l'annulation de ces dispositions est **retroactive**. Par conséquent, les projets déjà approuvés et élaborés selon une procédure irrégulière en raison de l'absence d'organisation de l'indépendance de l'Autorité environnementale pourront être contestés sur ce fondement.

Léo de LONGUERUE
FNE Ile-de-France



¹ Décret n° 2016-519 du 28 avril 2016.

² CE 6 décembre 2017, Association France Nature Environnement, n° 400559.

**POUR EN
SAVOIR PLUS**

- **Liaison n°177 sur l'Autorité environnementale, une expertise unique pour éclairer les décisions publiques**
- **Précisions sur la MRAe : fne-idf.fr/documentation/sessionsdeformation**

A LIRE

Choisir son monde

Plus qu'un long discours, ce sont les exemples pratiques qui constituent l'essentiel du livre. Des histoires d'entreprises sociales écologiques, identifiées dans des domaines prioritaires comme se nourrir, se loger, se déplacer. Mais aussi une approche pragmatique pour un développement durable : économiser nos ressources, investir dans la transition écologique et solidaire et favoriser l'essor des entreprises sociales écologiques.

Au fil des pages, nous croisons le boulanger solidaire (Bou'Sol) et les « fermes d'avenir »... une coopérative de corps de métiers spécialisée dans la construction bois (Macoretz) et les Compagnons-Bâtisseurs dévoués à la rénovation de logements de personnes précaires... une autre mobilité, avec Rezo Pouce ou des plateformes comme Wimoov...

L'économie des ressources allie partage et réutilisation, avec la touche de modernité liée à la mise en réseau via des plateformes Web d'échanges comme ShareVoisins. Quant à l'aspect financier, il faut aller vers le « capitalisme d'intérêt général » avec du financement direct, comme le permet Blue Bees pour des projets en lien avec l'agriculture

et l'alimentation ou WiSEED, avec des investissements communs dans des domaines capitaux comme les énergies renouvelables (énergie partagée), avec le soutien d'entreprises sociales écologiques déjà engagées depuis des dizaines d'années (groupe SOS, Vitamine T...)

Vous avez envie d'agir ? Allez donc sur le réseau citoyen Diffuz, qui permet de relever le défi de son choix et de l'assumer !

Dominique DUVAL
Présidente de FNE Ile-de-France

CHOISIR SON MONDE – AGIR AU QUOTIDIEN AVEC LES ENTREPRISES SOCIALES ECOLOGIQUES

Jean-Marc BORELLO et Hélène LE TENO – Editions de l'ATELIER - 155 pages – 16€



LiAison

Edité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée à l'environnement
Publié avec le concours du Conseil régional d'Ile-de-France

Directrice de publication : D. Duval

Comité de rédaction : C. Giobellina, P. Latka, M. Martin-Dupray, J-C. Parisot, M. Riottot, D. Védry, S. Verdellel, C. Weiss.

Réalisation graphique : Yak 11

Siège social : 2, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS
01 45 82 42 34

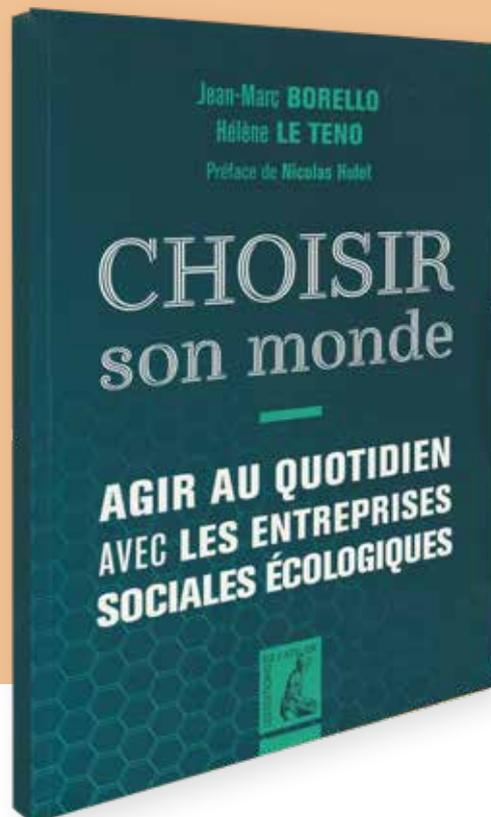
ISSN 0994-690 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)

Dépôt légal : Février 2018

Imprimé par Imprimerie Chevillon

26 Bd Kennedy, BP 136- 89101 SENS

Imprimé sur papier PEFC



Jean-Marc BORELLO
Hélène LE TENO
Préface de Nicolas Huet

CHOISIR son monde

AGIR AU QUOTIDIEN
AVEC LES ENTREPRISES
SOCIALES ÉCOLOGIQUES



Prix de vente du numéro : 5 euros